

## Assemblée du 3 octobre 2011 (10)

Assemblée des membres du conseil de la municipalité de Sainte Monique de Honfleur tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 3 octobre 2011 à 19 heures 30.

### **Présences**

A cette assemblée sont présents les membres du conseil municipal, à savoir Mesdames Nancy Brisson et Huguette Savard ainsi que Monsieur Mario Desbiens, faisant tous partie du conseil et formant quorum sous la présidence de M. Georges Bouchard, maire.

Absence : Messieurs Gilles Cayouette, Francis Tremblay et Pascal Gauthier.

### **Résolution #1    Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. Mario Desbiens, appuyé par Mme Huguette Savard et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la présente assemblée tel que lu et modifié et de garder l'item varia ouvert. L'ordre du jour se détaille comme suit :

01. Prière d'ouverture
02. Lecture et adoption de l'ordre du jour
03. Adoption des procès-verbaux du 6 septembre et 14 septembre 2011
04. Correspondance
05. Acceptation des comptes
06. Soumission travaux de conciergerie
07. Soumission déneigement des stationnements (3 ans)
08. Budget 2012 Régie sécurité incendie (résolution)
09. Budget 2012 Régie intermunicipale secteur nord (résolution)
10. Avis de motion (règlement de déontologie)
11. Avis de motion (règlement sur le colportage) applicable par la SQ
12. Chemin des Patriotes (entretien d'hiver...)
13. Projet d'aménagement d'une rampe pour personnes à mobilité réduite
14. Dépôt du rôle d'évaluation 2012 (triennal)
15. Service de collecte des matières recyclables Lac Johnny
16. Formation en éthique 18 novembre l'Ascension (9h à 16h)
17. Utilisation rang 12 et rang 10 Quad (budget non alloué à Ste Monique)
18. Évolution des dossiers et projets en cours
  - a) Travaux Préco Sud
  - b) Financement des travaux
19. Rapport des comités et représentations
  - a) Travaux publics (pavage village et rang 7, réparation de bris aqueduc)
  - b) Service incendie (rapport régie, semaine de prévention...)
  - c) Urbanisme (rapport, SARP, dérogation, intergénérationnel, PIIA)
  - d) Loisirs
  - e) MRC (boues septiques)
  - g) Congrès FQM
  - h) Internet
20. Modification au budget 2011 de l'OMH
21. Mentions à l'item varia
22. Période de questions
23. Levée de l'assemblée

### **Résolution # 2    Adoption des procès-verbaux du 6 et 14 septembre 2011**

Il est proposé par Mme Nancy Brisson, appuyé par M. Mario Desbiens et résolu à l'unanimité d'adopter les procès-verbaux des assemblées du 6 septembre et du 14 septembre 2011 tels qu'ils ont été rédigés. Il est également résolu à l'unanimité d'en exempter la lecture à cette assemblée.

## CORRESPONDANCE

**1. Association des propriétaires du Lac à la Loutre.** L'association a reçu une lettre de la régie en sécurité incendie mentionnant que le chemin ne répond pas aux normes et qu'on pourrait lire entre les lignes qu'en cas d'incendie, il serait possible que l'on ne puisse répondre adéquatement...

**2. MRC de Lac St Jean Est.** Copie des règlements 194-2011 en vue de modifier le schéma d'aménagement de la MRC pour adopter le règlement 195-2011 en vue de modifier les limites du périmètre urbain de Saint Nazaire.

**3. Régie Incendie.** Liste des correctifs à apporter afin de rendre le centre des loisirs conforme aux normes de sécurité publique en matière de sécurité incendie.

Note : En ce qui concerne l'item 1, la visite d'inspection du chemin du lac à la loutre a été effectuée le 26 avril 2011, au début du printemps et correspondant aux pires conditions que peuvent présenter les chemins de gravier au cours de l'année.

## Résolution # 3      Acceptation des comptes

Il est proposé par Mme Huguette Savard, appuyé par Mme Nancy Brisson et résolu à l'unanimité d'accepter la liste des déboursés du mois de septembre 2011 de la municipalité, ladite liste étant ainsi détaillée...

Chèque	Destinataire et raison de paiement	Montant
3390	Ministre des finances (registre prop. de véhicules)	63.00
3391	Postes Canada (timbres)	118.83
3394	Raymond Lindsay (véloroute 2 mois)	600.00
3396	Postes Canada (médiapostes)	51.83
3399	Visa (Inscriptions Congrès FQM)	1 424.06
3400	Hydro Québec (immeubles, pompes)	1 135.54
3401	Petite Caisse (poste, réparation scie à béton)	163.08
3402	Les Protectors du Nord (subvention)	1 000.00
3404	Huguette Savard (frais de déplacement Congrès)	225.00
3406	Postes Canada (timbres)	138.50
3407	Alain Gauthier (émission des permis)	459.72
3408	Agricom (site web)	3 173.39
3409	Bell Mobilité (cellulaires)	300.94
3410	Bell (téléphone)	538.45
3411	Biolab (analyse de l'eau)	427.07
3412	BMQ (Préco sud 2011 - retenue de 5%)	78 381.14
3413	BNC Ultramar (essence)	660.89
3414	Cain, Lamarre, Casgrain, Wells (consultations)	341.78
3415	CAL (rapiéçage)	293.13
3416	Chem Action (puits rang 9)	608.36
3417	Caisse Desjardins Mistouk (frais de réunion)	145.22
3418	CTA (tapis guichet automatique)	26.32
3419	Épicerie DJ Tremblay (fourniture bureau)	93.29
3420	FQM (transport marchandises)	19.86
3421	Génivar (assainissement des eaux)	388.48
3422	Georges Bouchard (Frais déplacement congrès FQM)	225.00
3423	Hydro Québec (immeubles)	754.47
3424	Jean Claude Duchesne (frais de déplacement)	30.00

3425	Laflamme J E Nouveautés (équipement de travail)	205.06
3426	Maltais & Ouellet (réparation tracteur)	234.07
3427	Mégaburo (photocopieur)	142.79
3428	Ministre des Finances (police 2/2)	39 613.00
3429	Distribution MIGH (détecteur de métal)	1 350.01
3430	MRC Lac St Jean Est (ordures, service internet)	8 541.82
3431	MR Secours (gants pompiers, trousse premiers soins)	213.04
3432	Produits Municipaux BCM (Préco sud, voirie)	1 222.19
3433	Planète 104,5 (montage publicité tracteurs 2011)	41.01
3434	Produits d'entretien Boily (vadrouille)	18.12
3435	Pro combustion (brûleur fournaise)	2 064.90
3436	Raymonde Lapointe (bris de pneu)	135.77
3437	Relais Chez Nick-O (essence)	432.28
3438	Restaurant Rétro Dog (portes ouvertes pompiers)	56.14
3439	Signalisation Inter Lignes (Préco Sud)	5 258.50
3440	Terrassement Belleau (Préco Sud, nivelage rangs)	38 816.46
3441	Vitrierie Boily (centre des loisirs)	<u>156.02</u>
	<b>TOTAL</b>	<b>190 288.53</b>

Produits BCM	898.60
BMQ	78,381.14
Terrassement Belleau	245.64
<b>Préco Sud</b>	<b>79,525.38</b>

#### **Certificat de disponibilité de crédits**

Je, soussigné, certifie par le présentes qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui fait partie intégrante du procès-verbal de cette assemblée.

\_\_\_\_\_  
Jean Claude Duchesne, dg

#### **Résolution # 4      Suspension de l'assemblée**

Il est proposé par M. Mario Desbiens, appuyé par Mme Nancy Brisson et résolu à l'unanimité de suspendre l'assemblée afin de discuter à huis clos d'un sujet inscrit à l'ordre du jour. L'assemblée est interrompue à 19H40.

#### **Résolution # 5      Reprise de l'assemblée**

Il est proposé par M. Mario Desbiens, appuyé par Mme Huguette Savard et résolu à l'unanimité de poursuivre l'assemblée. L'assemblée est reprise à 19H45.

#### **Résolution # 6      Soumission travaux de conciergerie**

Attendu que la municipalité de Sainte Monique a procédé par appel d'offres en vue d'effectuer les travaux de conciergerie dans ses immeubles;

Attendu qu'à cet effet, une soumission a été reçue dans le délai imparti de Mme Nancy Gaudreault et que la proposition de services qu'elle a déposée pour les trois prochaines années est la suivante :

Octobre 2011 à septembre 2012 (1 an)	19 900 \$
Octobre 2012 à septembre 2013 (1 an)	20 400 \$
Octobre 2013 à septembre 2014 (1 an)	21 000 \$

Il est proposé par Mme Nancy Brisson, appuyé par Mme Huguette Savard et résolu à l'unanimité de retenir la soumission de Mme Nancy Gaudreault selon les honoraires proposés.

#### **Résolution # 7      Soumission déneigement des stationnements 3 ans**

Attendu que la municipalité de Sainte Monique a procédé par appel d'offres en vue de renouveler le contrat de déneigement des stationnements pour les trois prochaines saisons d'hiver;

Attendu qu'à cet effet, la municipalité a reçu les soumissions suivantes dans le délai imparti, taxes en sus;

<b>Entrepreneurs</b>	<b>2011-2012</b>	<b>2012-2013</b>	<b>2013-2014</b>	<b>Total</b>
Terrassement Belleau	17 000	18 000	19 000	54 000
Déneigement MG	16 613	17 112	17 625	51 350
Stéphane Fortin	14 500	15 000	15 500	45 000

Attendu que la soumission déposée par M. Stéphane Fortin est la plus basse;

Il est pour ces motifs proposé par M. Mario Desbiens, appuyé par Mme Huguette et résolu à l'unanimité de retenir les services de Stéphane Fortin en vertu de la soumission qu'il a déposé pour l'attribution du contrat de déneigement des stationnements pour les trois (3) prochaines saisons d'hiver.

#### **Résolution # 8      Budget 2012, Régie en sécurité incendie Secteur Nord**

Il est proposé par M. Mario Desbiens, appuyé par Mme Huguette Savard et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt des prévisions budgétaires 2012 de la Régie Intermunicipale en Sécurité Incendie Secteur Nord telles que déposées et prévoyant des dépenses et des revenus équilibrés au montant de 313 308 \$, et une contribution de la municipalité de Ste Monique à titre de quote-part de 44,553 \$ pour 2012.

#### **Résolution # 9      Budget 2012, RISN (Parc Industriel)**

Il est proposé par Mme Huguette Savard, appuyé par Mme Nancy Brisson et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt des prévisions budgétaires 2012 de la Régie Intermunicipale du Secteur Nord (Parc Industriel) telles que déposées et prévoyant des dépenses et des revenus équilibrés au montant de 81 500 \$, et une contribution de la municipalité de Ste Monique à titre de quote-part établie à 7 786 \$ pour l'année 2012.

#### **Avis de motion      Règlement de déontologie**

Mme Nancy Brisson, conseillère, donne un avis de motion que lors d'une subséquente assemblée, il y aura le dépôt d'un règlement ayant pour objet d'établir un code d'éthique et de déontologie à l'égard des élus municipaux.

## Avis de motion      Règlement sur le colportage

Mme Huguette Savard, conseillère, donne un avis de motion que lors d'une subséquente assemblée, il y aura le dépôt d'un règlement ayant pour objet de restreindre et limiter les pratiques en matière de colportage sur le territoire de la municipalité.

## CHEMIN DES PATRIOTES (ENTRETIEN D'HIVER)

Le chemin des Patriotes était inclus antérieurement dans le déneigement des stationnements. Considérant qu'il s'agit d'un chemin, il devrait être ramené au contrat d'entretien des chemins d'hiver. Or, l'entrepreneur qui effectue ce travail ne dispose pas d'équipement léger pour le faire. Il est fait mention que le chemin n'est pas conforme aux normes et qu'il ne peut pas circuler avec ses camions sur ce chemin trop étroit. La municipalité ira en appel d'offres en vue de renouveler ce contrat d'entretien pour les trois prochaines années.

## RAMPE D'ACCÈS POUR PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

La municipalité a déposé une demande d'aide financière en vue d'aménager une rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite. Actuellement, la pente est trop inclinée en comparaison des normes reconnues dans ce domaine. Le projet coûterait environ 18 000 \$ dont 75% des frais seraient subventionnés. Antérieurement, le conseil municipal avait présenté un projet d'aménagement paysager d'ensemble pour tous les espaces adjacents à l'hôtel de ville (ruralité); le concept avait été refusé parce qu'il y avait des éléments du projet qui n'étaient pas considérés comme ayant un caractère "communautaire".

## RÔLE D'ÉVALUATION 2012 (RÔLE TRIENNAL)

Le rôle d'évaluation 2012 de la municipalité a été déposé le 29 septembre dernier et il atteint les 50 Millions \$. On constate une hausse de 7 millions \$ dans ce rôle d'évaluation où les résidences subissent une hausse moyenne de 12%. La hausse d'évaluation municipale la plus marquée est attribuable aux résidences de villégiature dont certaines atteignent 43%. Ces hausses sont attribuables au boom immobilier du marché constaté par les ventes dans ce secteur d'activité.

## COLLECTE DU RECYCLAGE SECTEUR LAC JOHNNY

Le service de collecte des matières recyclables dans le secteur du lac Johnny sera dispensé à chaque porte à partir de janvier 2012, autant pour les résidents permanents que pour les saisonniers.

## FORMATION EN ÉTIQUE

Dans le cadre de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (2010 c.27), les élus sont "invités" à participer à une formation en éthique et déontologie. Cette formation se donnera en divers endroits durant la semaine dont l'une des sessions se tiendra à l'Ascension le vendredi 18 novembre de 9H00 à 16H00. Idéalement, le conseil aurait préféré un soir de semaine ou une journée de fin de semaine. Considérant que les membres du conseil ont l'obligation d'y assister et qu'ils peuvent encourir des pertes financières (salaires ou autres) qui sont dues à cette obligation, il est d'emblée reconnu que tous les membres du conseil qui seront présents à cette formation seront dédommagés pour les inconvénients que cette obligation impose.

Il est fait mention que dans le cadre de cette obligation, les membres du conseil n'en ressortiront pas plus honnêtes qu'ils l'étaient auparavant mais qu'ils seront davantage informés. Si les membres du conseil ont à savoir quelque chose de plus que ce qu'ils savent actuellement, ils préfèrent être davantage être informés que moins, les rendant ainsi plus autonomes dans leurs fonctions.

### CHEMIN RANG 10 ET 12 FERMÉ AU QUAD

Dans ses démarches en vue de faire aménager un sentier quad sur tout le territoire de Sainte Monique, la municipalité a assumé des frais considérables pour localiser sur place le trajet dudit sentier et obtenir toutes les autorisations des propriétaires via l'embauche d'un consultant. Ayant fait reconnaître qu'il était important de réaliser ces travaux au plus tôt, il a fallu deux ans pour que le dossier soit reconnu et avoir obtenu ce que tous les autres intervenants n'avaient pas réussi à obtenir. Le projet d'aménagement du sentier Quad avait été reconnu cette année comme une priorité par la MRC de Lac St Jean. Or, la Cité du Quad a retenu dans ses projets de développement un sentier se dirigeant vers Saint Charles de Bourget ou dans un secteur avoisinant, ce qui a fait que le budget pour le développement des sentiers Quad n'a pas été alloué à Ste Monique cette année. Cette situation est incompatible avec les attentes de la municipalité de Ste Monique qui a donné accès à ses chemins publics en attendant d'avoir une approbation de la MRC dans ce domaine. Considérant que l'usage des chemins publics semble avoir été considéré comme un acquis par les usagers du Quad et que les efforts de la municipalité n'ont pas été reconnus dans cette démarche, la municipalité informera par courrier l'organisme en question qu'à partir du 1<sup>er</sup> mars 2012, il sera interdit à la cité du Quad d'utiliser les chemins municipaux, notamment les rang 10 et 12 pour circuler en VTT.

### DOSSIERS ET PROJETS EN COURS

**Travaux Préco Sud.** Les travaux de pavage devraient se terminer cette semaine. Tous les travaux Préco seront réalisés à 100% et pourront faire l'objet d'une réclamation pour fins de remboursement partiel ou de subvention

**Financement des travaux Préco Nord et Sud.** Quant au financement, il fera l'objet d'une émission d'obligations dont l'ouverture se fera le 14 novembre par le ministère des Finances en journée. Le conseil tiendra une réunion spéciale le même soir afin d'adopter par résolution les taux et modalités proposés. Quant au montant qui sera reçu pour ce financement, il sera versé à la municipalité le 29 novembre prochain. Outre les travaux Préco, le financement couvre également un refinancement de solde d'emprunt de 248 800 \$ pour des travaux de construction de la rue Bouchard qui ont été effectués en 2006.

### RAPPORT DES COMITÉS

#### TRAVAUX PUBLICS

Des travaux de pavage ont été réalisés dans le rang 7 sur une distance de 750 mètres. Il s'agit d'une couche de correction et d'une couche d'usure. Les employés ont également effectué des travaux de réparation à des bris d'aqueduc. Quant aux travaux qui sont souhaités en vue d'effectuer des correctifs durables sur la côte et la descente de la route du Rang 6 Ouest à proximité du camping ainsi que dans la côte de la rue de la rivière, le conseil estime qu'il serait préférable de faire appel à un technicien ou une firme spécialisée afin d'obtenir une expertise qualifiée. La résolution suivante en fait foi...

#### **Résolution # 10      Avis technique pour travaux routiers**

Attendu que la municipalité désire assurer la pérennité des travaux routiers qu'elle désire effectuer sur la côte de la rue de la Rivière ainsi que sur la côte du Rang 6 Ouest à proximité du camping municipal;

Attendu que la municipalité de Sainte-Monique estime qu'il serait nécessaire de faire appel à un technicien qualifié dans ce domaine;

Il est pour ces motifs proposé par Mme Nancy Brisson, appuyé par M. Mario Desbiens et résolu à l'unanimité de solliciter les services d'une entreprise ou un technicien qualifié en vue de faire les recommandations appropriées pour la réalisation de travaux routiers qui seront effectués dans les secteurs mentionnés dans la présente résolution.

### SERVICE INCENDIE

Lors d'une présentation d'un rapport des activités de la régie aux maires de la MRC, M. Bernard Dallaire (directeur) a présenté un bilan de la régie après trois ans d'opération. La régie a accumulé un surplus (environ 200 000 \$) qui lui permet de ne pas augmenter la quote-part qu'elle demande chaque année aux municipalités participantes. Quant à l'idée d'engager la régie en vue de participer financièrement à l'acquisition d'équipement pour assurer la mise aux normes dans les municipalités, il a été rappelé qu'au début de la régie cette proposition avait été présentée par la municipalité de Sainte Monique mais qu'elle avait été rejetée; chaque municipalité préférant assumer ses coûts. Ce fut le cas de Sainte Monique qui s'est endettée pour acheter le camion incendie et de l'équipement supplémentaire. Maintenant que la régie du secteur s'est engagée dans cette voie, faire marche arrière et mettre en commun causerait un préjudice aux municipalités qui se sont endettées pour mettre aux normes leur service incendie.

Dans le cadre de la semaine de la prévention des incendies, les pompiers de Sainte Monique ont tenu une journée portes ouvertes. Plusieurs personnes se sont présentées à la caserne 36 et ont pu être reçues par les pompiers qui ont assuré la tenue de cette activité qui a été fort appréciée.

### URBANISME

a) Le comité a recommandé la publication d'une dérogation mineure en vue de permettre la construction d'un nouvel immeuble en bois rond sur le chemin des patriotes par Marco Tremblay.

b) Villégiature Mario et Raymond Thibeault rang 12. Le projet est en marche.

c) Restaurants dérogatoires. Les deux propriétaires ont reçu un avis de l'inspecteur en vue de se conformer aux normes ou fournir les informations qui confirment qu'ils le seront.

d) Le grand ménage. Plusieurs propriétaires ont été avisés. Il y a du travail qui a été fait, il va s'en faire encore.

e) Logement intergénérationnel. Le CCU dépose pour fin d'étude à cette assemblée un projet de règlement concernant ce nouveau concept. Il échoit au conseil d'évaluer la pertinence de ce projet de règlement et de l'adopter s'il le juge opportun.

f) Projet de villégiature de M. Serge Lindsay. Le propriétaire a été avisé de la démarche à entreprendre pour faire avancer son projet car le secteur n'est pas zoné villégiature.

g) Le CCU va recommander au conseil des modifications au niveau des tarifs pour l'émission des permis. Plusieurs tarifs sont maintenant désuets et certains sont même inexistantes.

h) Deux demandes ont été reçues par la CCU, l'une concernant la demande de permis de construction de M. André Guay. Cette demande respecte les critères du PIIA et fait l'objet d'une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme. L'autre concerne une recommandation pour un projet de rénovation dans le cadre du programme SARP (service d'aide à la rénovation patrimoniale). Ces deux demandes font l'objet d'une résolution...

### **Résolution # 11      PIIA André Guay, 40 chemin des Patriotes**

Attendu qu'une demande de permis a été reçue dans le cadre de travaux de construction pour l'agrandissement d'un immeuble existant situé dans un secteur zoné par un plan d'implantation et d'intégration architectural;

Attendu que les travaux prévus ainsi que la nature de la demande répondent aux critères établis du PIIA et qu'à cet effet, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable quant à l'émission d'une autorisation par le conseil;

Il est pour ces motifs proposé par Mme Nancy Brisson, appuyé par Mme Huguette Savard et résolu à l'unanimité d'autoriser l'émission du permis demandé par M. André Guay concernant les travaux prévus à sa résidence sise au 40 chemin des Patriotes.

### **Résolution # 12      Autorisation de projet SARP, 600 Rte 169**

Il est proposé par Mme Nancy Brisson, appuyé par M. Mario Desbiens et résolu à l'unanimité d'autoriser la demande de service de consultation du SARP afférente à la résidence sise au 600 route 169.

### **LOISIRS**

Il n'y a pas eu de réunion de la commission.

### **MRC LAC ST JEAN EST**

La Régie des Matières Résiduelles (RMR) a acquis la compétence, via un décret gouvernemental en matière de gestion des matières résiduelles. Il ne s'agit pas d'un organisme improvisé mais issu d'une obligation gouvernementale comme ce fut le cas du ministère de la sécurité publique qui a imposé les schémas de couverture de risques en incendie. La RMR a cheminé dans le dossier de la collecte des boues de fosses septiques, de sorte qu'elle a déposé le rapport des appels d'offres dont le prix ferme serait fixé pour une période de quatre (4) ans. La soumission retenue confirme que le coût de la collecte résidentielle serait de 123 \$ à répartir sur 2 ans (soit 61.50 \$ par année) et la villégiature étalée sur 4 ans (30.75 \$ par année). L'intervalle de collecte tel que mentionné précédemment est établi selon la norme provinciale. L'aspect qui soulève une certaine contestation est que certains propriétaires souhaitent un ajustement dans la fréquence de la collecte. En effet, certains propriétaires de chalets n'y viennent que 2 semaines par été ou quoi faire lorsqu'une résidence n'est habitée que par un seul propriétaire dont la fosse septique n'est presque pas sollicitée en termes d'usage. Peut-on modérer ou ajuster en fonction des besoins alors que certains propriétaires de chalets qui y résident tout l'été désirent que leur fosse soit vidée chaque été ou à tous les deux ans?

En regard de ce dossier, M. Yvan Lindsay a convoqué une réunion de citoyens à l'hôtel de ville invitant deux représentants de la RMR (directeur général et une consultante) à faire rapport de la démarche de la Régie dans ce dossier et dans quelle mesure les citoyens seront concernés par le projet de collecte des boues de fosses septiques. Cette invitation a été faite à l'insu des membres du conseil municipal qui ont été sciemment écartés de cette soirée d'information tenue à l'hôtel de ville. Or, c'est aux membres du conseil que revient l'autorité de prendre une décision dans ce dossier. Les élus municipaux ont été très transparents dans ce dossier, la Régie ayant fourni les mêmes informations que celles qui ont été communiquées et publiées par la municipalité.

### **Résolution # 13      Collecte des boues de fosses septiques par la RMR**

Il est proposé par M. Mario Desbiens, appuyé par Mme Huguette Savard et résolu à l'unanimité que le conseil municipal appuie les démarches en vue d'implanter un service général de collecte des boues des fosses septiques sur le territoire de la municipalité de Sainte Monique et de suivre l'évolution de ce dossier afin que ce service soit dispensé, s'il y a lieu, en vertu des meilleures conditions économiques pour les citoyens comme il en fut discuté lors des assemblées précédentes.

### **AUTRES REPRÉSENTATIONS & ACTIVITÉS**

**Congrès de la FQM.** M. Georges Bouchard maire et Mme Huguette Savard ont assisté au congrès de la FQM qui s'est tenu les 29 et 30 septembre et le 1<sup>er</sup> octobre dernier. Parmi les dossiers qui retiennent l'attention figure celui de la forêt de proximité. Nos entreprises locales (Arbec, Industries TLT) doivent récolter le bois en territoire de plus en plus éloigné. Le gouvernement ne réalise pas tous les soucis que cette contrainte génère. Les trois MRC du Lac St Jean préparent un projet pour gérer les forêts. Dans notre secteur nous avons les usines mais nous n'avons pas la forêt. Dans les prochains mois, il y aura une levée de bouclier de plusieurs municipalités du secteur nord afin de ne pas perdre nos acquis ou se faire damer le pion.

Lors de l'assemblée générale, une demande a été adressée au gouvernement en vue de subventionner l'installation de fosses septiques pour les résidences privées (dont c'est le cas pour Murdockville et d'autres municipalités dans cette région). Comment peut-on accepter pareille demande alors que plusieurs municipalités ne sont pas desservies par une usine de traitement des eaux. M. le maire a demandé que l'on subventionne d'abord les municipalités plutôt que le secteur privé. Notre municipalité comme bien d'autres est limitée dans son développement parce que son réseau n'est pas doté d'une usine de traitement des eaux usées. Il est incohérent que l'on mette de la pression sur les citoyens pour faire vidanger leur fosse septique alors que tout le village ne récupère rien.

Mme Huguette Savard a assisté à divers ateliers dont l'un sur l'urbanisme et fait rapport sur le dossier des Fleurons du Québec. Une consultante est venue inspecter le territoire au cours de l'été. Les résultats (fleurons) de 2011 seront connus en novembre. Une nouvelle visite est prévue dans 3 ans.

**Service internet.** Le site a fait l'objet des ajouts élémentaires pour pouvoir le mettre en opération. Il faudra cependant y mettre du contenu. Cette tâche revient à la municipalité. On ajoutera dans les prochaines semaines les procès-verbaux, le journal municipal, le calendrier des événements, etc.

### **MENTIONS A L'ITEM VARIA**

#### **BUDGET 2011 MODIFIÉ OMH**

Le budget de 2011 de l'OMH a subi une modification à la hausse suite à deux items qui ont occasionné des coûts supplémentaires. Le système d'alarme incendie a été remplacé en vue de se conformer aux normes; il était prévu et accordé un montant de 12 500 \$ pour cet item et tous les travaux entourant le projet ont été réajustés à 23 500 \$. Quant aux armoires, il a fallu majorer le budget de 2,000 \$ pour répondre aux coûts actuels. La municipalité considère ces modifications comme faisant partie du budget 2011 en considération de la résolution suivante :

**Résolution # 14      Travaux OMH, majoration du budget 2011**

Il est proposé par M. Mario Desbiens, appuyé par Mme Nancy Brisson et résolu à l'unanimité d'accepter dans le cadre des opérations financières de l'OMH une majoration des coûts pour le remplacement du système d'alarme incendie ainsi que le remplacement des armoires pour deux appartements.

Aux fins de la présente, la municipalité contribuera à raison de 10% des coûts supplémentaires générés par ces travaux.

**PERIODE DE QUESTIONS**

Question 1. Les personnes qui vivent seule, comme c'est mon cas peuvent-elles prendre une entente spéciale avec la RMR pour qu'elle fasse la vidange des fosses septiques résidentielle au même tarif que les chalets, soit une fois aux quatre ans? (Yvan Lindsay).

Réponse. Cette question a été posée et sera posée encore plusieurs fois à la RMR et c'est à elle de prendre la décision de venir une fois aux 2 ans ou aux 4 ans. Devant le nombre considérable de cas, la RMR établira si elle est en mesure de gérer tous les cas qu'elle jugera comme étant des exceptions si exception il y a. Il serait étonnant toutefois qu'une réduction soit appliquée en considérant qu'au village (secteur urbain), un contribuable qui paye des taxes d'aqueduc et d'égout décide de négocier le tarif que lui charge la municipalité sous prétexte qu'il réside seul dans sa maison ou à l'inverse que l'on chargerait plus cher à une résidence occupée par une famille nombreuse parce que les services seraient plus sollicités.

Question 2. Pourquoi ne fait-on pas mention d'un numéro d'urgence sur le répondeur de la municipalité autant en semaine qu'en fin de semaine?

Réponse. Cette lacune sera corrigée au cours du mois.

Question 3. Peut-on faire quelque chose pour mieux entendre les délibérations du conseil municipal?

Réponse. C'est un fait que le système de son n'est pas adéquat et qu'il faut s'appliquer à parler près du micro ou plus fort. Il est dans les intentions du conseil de corriger la situation par du meilleur équipement.

**Résolution # 15      Levée de l'assemblée**

Il est proposé par Mme Huguette Savard, appuyé par M. Mario Desbiens et résolu à l'unanimité de lever la présente assemblée.

L'assemblée est levée à 21H10

---

M. Georges Bouchard, maire

---

Jean Claude Duchesne, dir. général